

**OBJET :            FIXATION DU TARIF RECTIFICATIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUR  
 LES COMMUNES D'IGNY ET WISSOUS - ANNÉE 2020**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	77
Votants	:	77

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

Délibération n° 2020-427

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT  
Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT  
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI  
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC  
Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT  
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH  
Madame Elisabeth PHILIPPEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER  
Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI  
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC  
Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON  
Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE  
Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE  
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Jean-François VIGIER Commune de Bures-sur-Yvette

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC**



**Objet :        FIXATION DU TARIF RECTIFICATIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUR  
                  LES COMMUNES D'IGNY ET WISSOUS - ANNÉE 2020**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article L. 5219-5-I ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de la Santé Publique, en particulier ses articles L.1331-1, L.1331-2, L.1331-7 et L.1331-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L.2224-12-7 à L.2224-12 ;

Vu les décrets n°67-945 du 24 octobre 1967 et n° 2 000-237 du 13 mars 2000 pris pour application des articles L.2224-7 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales et modifiant le Code des Communes ;

Vu les statuts de la Communauté Paris Saclay en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération n° 2012-12-12-06 du 12 décembre 2012 fixant le taux de la redevance d'assainissement (part collecte) sur la commune d'Igny ;

Vu la délibération n° 2 du 20 juin 2016 fixant le taux de la redevance d'assainissement (part collecte) sur la commune de Wissous ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer le taux de la redevance assainissement communautaire (part collecte) pour les années 2020 et suivantes correspondant au service rendu pour la gestion des réseaux de collecte des eaux usées dont la Communauté Paris Saclay est gestionnaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer de recettes pour assurer le fonctionnement du service et les investissements prévus au programme pluriannuel d'investissement ;

CONSIDERANT que la part transport est fixée par délibération des organes délibérants des syndicats de transport d'eaux usées (SIAHVY, SYORP, SIAVB) ;

CONSIDERANT que la part épuration est fixée par délibération du Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

Délibération n° 2020-427

1. FIXE les taux de la part collecte de la redevance assainissement 2020 avec effet rétroactif et 2021 pour les communes d'Igny et Wissous aux tarifs suivants :
  - Igny : 0,5513 € / m<sup>3</sup>
  - Wissous : 0,3000 € / m<sup>3</sup>
2. DIT que ces taux seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec effet rétroactif ;
3. DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera communiquée aux organismes distributeurs d'eau ;
4. DIT que les recettes correspondantes abonderont les budgets annexes assainissement de la Communauté Paris-Saclay ;
5. DIT que ces taux seront reconduits annuellement par tacite reconduction en l'absence de délibération venant à les modifier.

Fait et délibéré le mercredi 16 décembre 2020  
Extrait conforme à l'original

G d h

Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (77 VOIX)

77 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne BAIRRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI,

Délibération n° 2020-427

Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201216-lmc132975-DE-1-1

Date AR Préfecture :

18/12/20

- Affichée / Publiée le 18.12.2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).